

ACADEMIE DE LA GUADELOUPE

RECRUTEMENT EXTERNE SANS CONCOURS D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Session 2023

**La Rectrice de Région Académique Guadeloupe,
Rectrice d'académie, Chancelière des Universités, Directrice Académique des Services de
l'Éducation Nationale,**

- **Vu** le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;
- **Vu** le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;
- **Vu** le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;
- **Vu** le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap.
- **Vu** l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
- **Vu** l'arrêté du 6 février 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La commission de sélection chargée du recrutement sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est composée comme suit :

- Madame Aurélie ROSSAT, Adjointe au Secrétaire générale – DBM, **Présidente**
- Madame Simone LANCREOT – Cheffe de la DPE, **Vice – Présidente**
- Madame Marie-Line FLORICOURT, Principale du Collège du Raizet, **membre**
- Madame Murielle VOGES, Adjointe-gestionnaire, LMHT du Gosier, **membre**
- Monsieur Sony CLAVIER, Ministère de l'intérieur, **membre**

ARTICLE 2 : Les examinateurs suivants sont adjoints à la commission uniquement pour l'étude des dossiers :

- M. Pascal MARIE, Chef de Cabinet – Rectorat, membre
- Mme Hélène MIRVAL, Cheffe de la DOS – Rectorat, membre
- Mme Edma ARMAND, Adjointe à la Cheffe de la DPEATSS – Rectorat, membre
- Mme Marie-France CHOPARD, Cheffe de la DAG - Rectorat, membre
- Mme Sylvie ZENARRE, Responsable de la gestion des personnels de direction et d'inspection – DPEATSS Rectorat, membre
- Mme Monique CIMBERT DENDELE, Cheffe de bureau DEP– Rectorat, membre
- Mme Jessica MAIGNAN, Adjointe-gestionnaire – Collège Suze Angely, membre
- Mme Magali SAINT-JEAN Thérèse, Adjointe-gestionnaire – Collège Bébel, membre
- Mme Marie-Ange TRIPOLY, Adjointe-gestionnaire - Collège Saint John Perse, membre
- Mme Elise DIMAN, Adjointe-gestionnaire – Collège d'excellence du sportif, membre
- Mme Sylvie ALBINA-ALEXANDRE, Adjointe-gestionnaire – Collège F. MORAND, membre
- Mme Magaly GERDY, Adjointe-gestionnaire – Collège A. ISAAC, membre
- Mme Dorisse DOLPHIN, Coordination paye – Rectorat, membre
- Mme Ruth BEGARIN, Adjointe-gestionnaire – LDM Bertène JUMINER, membre

ARTICLE 3 : Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui annule et remplace le précédent en date du 31 mars 2023.

Fait aux Abymes, le 12 mai 2023

Pour la Rectrice et par délégation
Le Chef de la Division des Examens et Concours

Omer SAPHO

